

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités et les établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2018, le

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL Catégorie B - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

- **Nombre de postes : 85 postes**, répartis de la manière suivante (le nombre de postes peut être modifié jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve) :

Spécialités	Nombre de postes			
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	7	9	2	18
Réseaux, voirie et infrastructures	7	9	2	18
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	3	4	1	8
Aménagement urbain et développement durable	2	3	1	6
Espaces verts et naturels	4	5	1	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	2	1	6
Services et intervention techniques	5	7	2	14
Métiers du spectacle	2	2	1	5
TOTAL	33	41	11	85

- **Épreuves écrites d'admissibilité : Jeudi 12 avril 2018** en Ille et Vilaine (lieux à déterminer ultérieurement).

	Conditions d'inscription	Date des épreuves écrites	Période d'inscription
Concours Externe	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des 10 spécialités existantes.</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.</p>	<p>12 avril 2018</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, www.cdg35.fr.</p>	<p>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 17 octobre au 8 novembre 2017 inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en priorité, par pré-inscription, sur le site internet du Centre de Gestion 35, minuit dernier délai (heure métropolitaine) ; <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site internet ne sera validée qu'à réception au CDG 35, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au CDG 35 une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur. <p>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 16 novembre 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - par voie postale au Centre de Gestion 35, le cachet de la poste faisant foi ; - à l'accueil du Centre de Gestion 35, 17 h 00 dernier délai.
Concours Interne	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2018.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p> <p>Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.</p>		
Troisième Concours	<p>Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier 2018, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.</p>		

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original téléchargé sur le site du CDG 35 (www.cdg35.fr) ou délivré par le service concours du CDG 35. Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission de la demande du dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex